

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA « LOI SUR L'AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES »

Objectifs: Accompagner les personnes dans leurs démarches vers l'atteinte et le maintien de leur autonomie économique et sociale.

Qui est admissible: Être âgé de 18 ans et plus – Ne pas être un enfant à la charge des parents- Avoir des revenus inférieurs aux barèmes d'aide sociale – Respecter les avoirs et biens permis

	PROGRAMME AIDE SOCIALE		PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI	PROGRAMME SOLIDARITÉ SOCIALE	
PRESTATIONS ET ALLOCATIONS	<p>Sans contrainte à l'emploi 726\$ ou 776\$ (6 mois de présence à l'aide et sans aide au logement).</p>	<p>Contraintes temporaires à l'emploi 726\$ + 144\$ = 870\$ 58 ans et +, rapport médical, enceinte de 20 semaines, enfant de moins de 5 ans ou un enfant handicapé, aidant naturel</p>	<p>Programme obligatoire pour les primo demandeurs 726\$ Aptes à l'emploi (sans contraintes à l'emploi) 3 mesures proposées: 38\$ ou 60\$/semaine</p>	<p>Prestation régulière 1 138\$ Avoir une reconnaissance d'une contrainte sévère à l'emploi</p>	<p>66/72 1 400\$</p>
AVOIRS LIQUIDES ET BIENS PERMIS	<p>Le jour de la demande Avoirs liquides 0 887\$ / personne seule et <u>1319\$</u>/ un couple 60 000\$ en REER ou REEE</p> <p>Une fois à l'aide Avoirs liquides 1500\$ pour une personne seule et 2500\$ pour une famille</p> <p>Gains de travail permis : 200\$ personne seule/ 300\$ pour un couple</p> <p>Compte de développement individuel (CDI) 6 possibilités = 5000\$ par adulte</p> <p>Biens permis Biens permis 1500\$ pour une personne seule et 2500\$ pour une famille Une maison jusqu'à une valeur nette de 171 201\$ Une voiture d'une valeur de 10 000\$</p>		<p>Le jour de la demande Être admissible à l'aide sociale</p> <p>Une fois à l'aide Avoirs liquides 1500\$ pour une personne seule et 2500\$ pour une famille</p> <p>Gains de travail permis : 200\$ personne seule/ 300\$ pour un couple + 20% de l'excédent</p> <p>Compte de développement individuel (CDI) 6 possibilités = 5000\$ par adulte</p> <p>Biens permis Biens permis 1500\$ pour une personne seule et 2500\$ pour une famille Une maison jusqu'à une valeur nette de 171 201\$ Une voiture d'une valeur de 10 000\$</p>	<p>Le jour de la demande et une fois à l'aide sociale 2500\$ / personne seule et de 5000\$ /famille 60 000\$ en REER ou REEE</p> <p>Une fois à l'aide Avoirs liquides 2500\$ personne seule et 5000\$ pour une famille</p> <p>Gains de travail permis de 200\$ pour une personne seule / 300\$ pour un couple</p> <p>Compte de développement individuel (CDI) 6 possibilités = 5000\$ par adulte</p> <p>Avoirs liquides et biens permis total de 245 052\$ (indexé chaque année) Résidence, terrain, chalet, REER, REEE, argent reçu par succession, assurance-vie et indemnité de décès</p> <p>Biens permis 1500\$ personne seule et 2500\$ pour une famille Une voiture d'une valeur de 10 000\$</p>	

OBLIGATIONS ET COUPURES	<p style="text-align: center;">Coupure pour partage de logement Sur Crédit d'impôt pour solidarité seulement</p> <p>100\$ - Enfant qui habite avec son père ou sa mère (sauf si le ou les parents reçoivent de l'aide sociale ou le maximum du Supplément de revenu garanti)</p> <p style="text-align: center;">Autres coupures (Trop payé, dette, etc.) 56\$,112\$ ou 224\$/mois</p> <p style="text-align: center;">Contribution parentale/La vie maritale</p> <p style="text-align: center;">Pension alimentaire : 350\$ par enfant est conservé</p>	<p style="text-align: center;">Entrevue obligatoire Plan d'intégration; 12 mois, avec possibilité de 24 mois. <u>Recherche active d'emploi</u> 38\$/sem. <u>Formation et l'acquisition de compétences</u> 60\$/sem. 90\$/sem. cheffe de famille monoparentale <u>Habiletés sociales</u> 38\$/sem.</p> <p>Pénalités (manquement au plan d'intégration) 1^{er} manquement : 56\$/mois 2^e manquement : 112\$/mois 3^e manquement : 224\$/mois</p> <p style="text-align: center;">Participation facultative : décision irrévocable Avec des CTE (voir prog. Aide sociale) Une seule personne d'une famille avec un enfant de moins d'un an</p> <p style="text-align: center;">Pension alimentaire : 350\$ par enfant est conservé</p>	<p style="text-align: center;">Coupure pour partage de logement Sur CIS seulement</p> <p style="text-align: center;">Autres coupures (Trop payé, dette, etc.) 56\$,112\$ ou 224\$/mois</p> <p style="text-align: center;">La vie maritale</p> <p style="text-align: center;">Pension alimentaire : 350\$ par enfant est conservé</p>
	PRESTATIONS SPÉCIALES	<p style="text-align: center;">Prestations spéciales Transport médical (paiement le moins onéreux), victime de violence, grossesse, diabète, prothèse, lunette. Incendie, décès.</p> <p style="text-align: center;">Carnet réclamation Soins dentaires : 12 mois Prothèse : 24 mois et remplacement 8 ans. Lunettes : 6 mois Examen de la vue : 12 mois</p>	<p style="text-align: center;">Prestations spéciales Transport médical (paiement le moins onéreux), victime de violence, grossesse, diabète, prothèse, lunette. Incendie, décès.</p> <p style="text-align: center;">Carnet réclamation Soins dentaires : 12 mois Prothèse : 24 mois et remplacement 8 ans. Lunettes : 6 mois Examen de la vue : 12 mois</p>

Coupure \$ pour \$ pour le surplus des avoirs liquides au dernier jour du mois. Coupure de 2% pour l'excédent de biens permis. 90 jours pour une révision et 60 jours pour faire appel

Mise à jour janvier 2022